



J'me fais
une place
en garderie

Recommandations

Mai 2021



Introduction : Une approche inclusive pour TOUS les enfants

1. D'entrée de jeu, l'équipe de J'me fais une place en garderie (ci-après « JMFPG ») tient à remercier le ministre et toute son équipe pour le travail essentiel accompli dans le cadre de la plus importante réforme du réseau de services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE) depuis sa création.
2. Alors que les milliers de nouvelles places promises en milieu subventionné par les gouvernements successifs se font toujours attendre et que la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur n'est toujours pas réglée, le ministre de la Famille a promis « un remède de cheval » pour améliorer la situation à long terme pour les familles du Québec.

« Ça sera une démarche qui va être rigoureuse, mais une démarche que je souhaite aussi terre à terre. On ne va pas là pour pelleter des nuages. On veut que ça débouche sur des résultats. Les Québécois qui attendent une place pour leurs enfants voient que le système ne fonctionne pas [et que] les gens dans le réseau voient qu'on n'arrive pas à le développer aussi rapidement qu'on le devrait. Ultimement, il faut tendre vers un réseau qui sera un jour 100 % subventionné. »

- Mathieu Lacombe, ministre de la Famille du Québec

3. L'organisme communautaire montréalais JMFPG a pour mission de soutenir les familles ayant un enfant âgé de 0-5 ans ayant une déficience motrice, associée ou non à une autre déficience, dans leurs démarches d'intégration dans les services de garde subventionnés par le gouvernement. Depuis plus de 25 ans, JMFPG travaille en partenariat avec les services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE) et a favorisé l'intégration de plus de 2000 enfants dans les milieux de la région de Montréal.

Sachant que :

- Montréal compte 110 000 enfants âgés de 0 à 4 ans.
- Parmi les enfants avec incapacité, 9 % vivent dans une famille en situation de faible revenu, comparativement à 8 % des enfants sans incapacité.
- La recherche démontre que du point de vue du développement de ces enfants, on obtient en milieux intégratifs des résultats équivalents, sinon supérieurs, à ceux qu'on obtient en milieux spécialisés.
- En moyenne, JMFPG soutien l'intégration en SGEE de 140 enfants annuellement.
- Près du tiers des enfants desservis par JMFPG obtiennent une place en milieu familial.
- Parmi les familles desservies par l'organisme, environ 10 % sont toujours en attente d'une place.

4. Le travail au quotidien auprès des services de garde permet à notre organisme d'être un observateur privilégié des réalités et des enjeux actuels de l'intégration dans les milieux de garde.
5. L'intégration en service de garde des enfants ayant des besoins particuliers est concernée par l'ensemble des quatre (4) grandes questions abordées par la commission.

Axe 1 : Améliorer l'accès au réseau pour permettre à chaque enfant de développer son plein potentiel

6. Tout comme le ministère, JMFPG reconnaît le développement exponentiel du réseau et le besoin de s'assurer de la rigueur et de la transparence du processus d'octroi de places financées par des fonds publics. Le gouvernement du Québec doit entreprendre un processus rigoureux de modernisation du réseau dans son ensemble, puisque ce dernier n'offre toujours pas suffisamment de places et de ressources pour satisfaire aux besoins de la population.
7. **Pour JMFPG, afin de réellement développer le plein potentiel de tous les enfants, il sera important de développer un réseau de SGEE inclusif qui mettra les besoins des enfants au centre de ses priorités. L'approche prônée doit être centrée sur l'inclusion de tous les enfants dans le respect des approches développementales reconnues en petite enfance.**
8. **L'équipe de JMFPG est également d'avis que la réforme proposée par le ministre devra assurer un nombre de places subventionnées et accessibles pour l'ensemble des enfants en service de garde éducatif à l'enfance, incluant les enfants ayant des besoins particuliers, peu importe leur diagnostic.**
9. Afin d'améliorer l'accès au réseau pour permettre à chaque enfant de développer son plein potentiel, le gouvernement du Québec devra également faire preuve de plus de flexibilité dans son offre de service. **L'équipe de JMFPG recommande de développer un réseau de SGEE dont la gouvernance défend la qualité éducative et l'accessibilité universelle permettant aux enfants un accès rapide à un SGEE subventionné sans égard au handicap.**
10. D'avoir un meilleur accès au réseau, c'est une question d'égalité des chances pour tous et toutes. Cela permettra non seulement aux enfants de bénéficier d'un milieu stimulant et sécuritaire, mais également aux parents, principalement aux mamans, de retourner plus rapidement sur le marché du travail.
11. Il est donc nécessaire d'assurer une transmission de l'information claire et fluide aux SGEE, aux parents ainsi qu'aux intervenants du réseau de la santé quant aux objectifs d'intégration en service de garde. Le ministère de la Famille doit promouvoir dans son plan d'action des moyens qui favorisent une approche inclusive, et ce pour l'ensemble des enfants ayant des besoins particuliers.
12. Également, JMFPG souhaite l'augmentation de la qualité des SGEE et une meilleure uniformité de l'application du programme éducatif. Dans certains SGEE, le principe d'unicité de chaque enfant n'est pas suffisamment reconnu. Les attentes sont normatives et contraaires aux principes de la petite enfance. Cette « norme » nuit à l'accueil des enfants ayant des besoins particuliers.

Axe 2 : Répondre aux attentes des parents en leur offrant des places en services éducatifs à l'enfance en cohérence avec leurs besoins

13. Pour JMFPG, il est important de bonifier l'offre de service en mode halte-garderie ou en SGEE de temps partiel. Pour certains parents d'enfants ayant des besoins particuliers, ce mode de garde flexible et adapté vient répondre à un besoin important. **Accorder l'AIEH pour les haltes-garderies qui accueillent ces enfants.**
14. Reconnaître que l'accueil des enfants ayant des besoins particuliers demande des ressources qui vont au-delà de la simple allocation. Le fonctionnement de base des SGEE doit être bonifié afin de permettre de s'organiser à même leur milieu pour offrir du soutien supplémentaire. L'un des aspects fréquemment mentionnés par les directions pour justifier un refus est l'épuisement du personnel éducateur. **Une solution serait d'offrir plus de latitude à la direction d'un SGEE dans la gestion du fonctionnement de base.**
15. **Il est crucial d'uniformiser les critères d'admissibilité aux places protocoles ainsi que l'application du programme IÉP (et ce, en y intégrant la notion d'enfant ayant des retards dans son développement, peu importe le statut économique de la famille) d'un territoire à l'autre et s'assurer que les SGEE soient soutenus par leur CLSC dans le cadre de ces places protocoles.** De nombreux SGEE mentionnent qu'une fois l'enfant accueilli, ils ne reçoivent aucun soutien de la part du CIUSSS pour répondre adéquatement aux besoins de l'enfant.
16. Pour que l'approche soit inclusive, la recherche suggère d'assurer une **représentativité** de la population. **Si, en petite enfance, environ 7 % des enfants ont des besoins particuliers, 7 % de la clientèle de chaque SGEE devrait présenter des besoins particuliers.**
17. Dans la perspective d'assurer l'inclusion, il importe aussi d'avoir aussi une représentativité dans la composition des groupes. Le fait de regrouper des enfants ayant des besoins particuliers dans un groupe qui les rassemble exclusivement nuit profondément au respect de l'unicité de chaque enfant. Ce groupe deviendrait une nouvelle « norme », une autre forme de ségrégation et de discrimination quand un enfant n'a pas les « bons » besoins particuliers pour faire partie de ce groupe.
18. Également, JMFPG suggère d'explorer les impacts de l'approche multi-âge et la possibilité d'étendre cette approche à un nombre plus grand de SGEE. Les nombreuses expériences d'intégration vécues et soutenues par l'organisme amènent à constater que les groupes multi-âge sont des facilitateurs de l'inclusion puisque chaque enfant y est unique, on y apprend l'entraide et le respect du rythme de chacun.

Axe 3 : Promouvoir la garde en milieu familial pour répondre aux besoins des parents

19. JMFPG salue le désir du gouvernement de reconnaître la garde en milieu familial comme offre de service permettant de bien répondre aux besoins des parents et des enfants à besoins particuliers.
20. Compte tenu du contexte actuel et des besoins criants de places en SGEE, JMFPG souhaite assurément la promotion et la reconnaissance des SGEE en milieu familial subventionné comme réponse aux besoins des familles du Québec.

Axe 4 : Joindre les enfants les plus vulnérables pour leur offrir des services adaptés à leurs besoins

21. JMFPG recommande de rendre la formation initiale inclusive par l'ajout des notions de besoins particuliers dans l'ensemble des cours de la formation. Tant que les enfants ayant des besoins particuliers seront un « cours à option », leur inclusion dans les services de garde restera une « option ».
22. JMFPG souhaite également la promotion des pratiques inclusives dans l'ensemble du réseau des SGEE.
23. La création de SGEE spécialisés ne résoudrait aucunement les difficultés d'accès aux SGEE pour les familles pour plusieurs raisons.
 - **Le territoire** : les familles ont bien souvent une réalité familiale telle qu'il est essentiel pour elles d'avoir un SGEE à proximité de la maison afin de faciliter les déplacements et la conciliation travail-famille-thérapie.
 - **L'isolement** : fréquenter le service de garde du quartier permet de briser l'isolement des familles et de leur enfant et d'ouvrir le dialogue avec d'autres familles. Les enfants du voisinage, du parc, du quartier connaissent l'enfant ayant des besoins particuliers pour avoir fait connaissance au SGEE.
 - **La discrimination** : certains SGEE vont préférer se spécialiser en accueillant des enfants présentant un « profil type » et d'autres vont imposer des critères quant à la sévérité du handicap. Le risque associé à ce type d'offre de services est de créer une forme de discrimination puisque les familles du quartier dont les enfants ne présentent pas le profil souhaité n'ont pas accès à ces SGEE.
 - **La confusion des rôles** : cette offre spécialisée de service risque au contraire d'accroître la confusion quant au rôle des services de garde face à l'accueil des enfants ayant des besoins particuliers et mettre une pression supplémentaire sur le réseau des services de garde d'offrir des services spécialisés.
- **L'absence de retombées positives de l'inclusion** : la création de SGEE spécialisés n'offre pas les mêmes possibilités quant à la stimulation par les pairs chez l'enfant présentant des besoins particuliers. Il s'éloigne du principe de développement d'une société inclusive par l'absence de sensibilisation dès le plus jeune âge à la différence. Cet aspect est très important pour les parents et vient répondre à l'un de leurs premiers besoins exprimés quant à l'intégration de leur enfant.
24. Il serait préférable de revoir le processus d'attribution de la Mesure exceptionnelle de soutien pour la rendre accessible à tout moment de l'année. Le fonctionnement actuel nuit grandement à l'accueil des enfants ayant des besoins importants. La complexité de la démarche, les délais pour obtenir une réponse ainsi que le versement des montants accordés sont déraisonnables et nuisent à la volonté des SGEE d'accueillir ces enfants.
25. JMFPG prône une continuité de services entre le réseau de la santé et celui des services de garde afin de pouvoir offrir aux enfants une prise en charge collective, un partage des responsabilités et une réponse appropriée à leurs besoins. Il est important que les rôles et missions de chacun des partenaires puissent être reconnus afin d'établir un cadre de collaboration (partage d'informations, de connaissances, d'outils, mécanismes de soutien intersectoriel).
26. Enfin, JMFPG souhaite une représentation adéquate et équitable de tous les enfants à besoins particuliers y compris les enfants ayant des atteintes plus importantes dans les orientations et actions ministérielles.

Conclusion : Une approche inclusive pour tous les enfants

La réforme proposée par le ministre devra :

1. Développer une approche réellement inclusive qui mettra les besoins des enfants au centre de ses priorités.
2. Assurer un nombre de places subventionnées pour l'ensemble des enfants en service de garde éducatif à l'enfance.
3. Développer un réseau de SGEE dont la gouvernance défend la qualité éducative et l'accessibilité universelle permettant aux enfants un accès rapide à un SGEE subventionné sans égard au handicap.
4. Bonifier l'offre de service en mode halte-garderie ou en SGEE de temps partiel pour répondre aux besoins exprimés par les parents d'enfants ayant des besoins particuliers.
5. Offrir plus de latitude à la direction d'un SGEE dans la gestion du fonctionnement de base.
6. Uniformiser les critères d'admissibilité aux places protocoles ainsi que de l'application du programme IÉP (et ce, en y intégrant la notion d'enfant ayant des retards dans son développement, peu importe le statut économique de la famille) d'un territoire à l'autre et s'assurer que les SGEE soient soutenus par leur CLSC dans le cadre de ces places protocoles.
7. Reconnaître la garde en milieu familial comme offre permettant de bien répondre aux besoins des parents et des enfants à besoins particuliers.
8. Augmenter la qualité des SGEE, assurer une meilleure uniformité des pratiques éducatives reconnues en petite enfance.
9. Rendre la formation initiale inclusive. On doit y inclure les notions de besoins particuliers dans l'ensemble des cours de la formation.
10. Faire la promotion des pratiques inclusives dans l'ensemble du réseau des SGEE.
11. Assurer une continuité de services entre le réseau de la santé et celui des services de garde afin de pouvoir offrir aux enfants une prise en charge collective, un partage des responsabilités et une réponse appropriée à leurs besoins.
12. Assurer la représentation adéquate et équitable de tous les enfants à besoins particuliers y compris les enfants ayant des atteintes plus importantes dans les orientations et actions ministérielles.





Nous contacter

Christine Duquette

Coordonnatrice, J'me fais une place en garderie

514 593-5135, poste 100 • christine.duquette@jmfpg.org
3490, rue Dandurand, Montréal (Qc) H1X 1N1

jmfpg.org 